VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN.

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE

Terrains avec Améliorations

Rue D'Abadie, entre les rues Tonti et Miro.

MARDI, LE 7 NOVEMBRE 1911, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne.

Succession de Léopold Buchemin.

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE VENTE EN PARTAGE

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Fitzpatrick & Company.

ANNONCE JUDICIAIRE

Attentention, Marchands! Frot Non Réclamé de Toute Description.

A l'Encan, MARDI, 7 Nov., à 10 Heures A. M. Précises, à la Station de la rue Ste-Anne, Encoignure Decatur, vis-à-vis de la Place Jackson.

Installation de Cirque, Meubles de Maison, Machines, Etc., Papier à Tapisserie, Vinaigres, Medicaments, Etc.

Arthur H. Dicks.

COTTAGE SIMPLE. Jeudi, 30 Novembre 1911.

A Mdi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District. — No 94 526 — Division A.

ROBERT DORSEY JR. ET ALS. VS ROBERT DORSEY SR.

E. Randolph Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Div. C—No 97 022.

SANS LIMITE—SANS RÉSERVE

10,000 actions de la Gilded Tomban & Gold Field Mines.

1 action de la Fox Liquid Manufacturing Co. Trust Certificates, 100 actions Black Oak Gold Mine Consolidated.

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi.

JEUDI, LE 9 NOVEMBRE 1911.

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Succession de Ernest Théodore Fleurichamp, Marie Pelon Fleurichamp, Son épouse et de Caroline Camille Fleurichamp, Epouse de Harry L. Miller.

No 99,090—Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, Encanteurs—Bureau No 134 rue Carondelet.

MARDI, 28 NOVEMBRE 1911,

Louis C. Spear & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété Améliorée de Valeur

COIGNURE DES RUES ORLEANS ET BOURGOGNE, tourée de Lignes de Chars, près des Eglises, Marchés, Ecoles et autres Convenances, à 5 Minutes de Marche de la rue du Canal.

Loué $40.00 par mois.

SUCCESSION DE CHARLES EUGENE MONTARDIER.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division G—No 98,346.

PAR LOUIS C. SPEAR, Encanteur, bureau 7347 rue Carondelet—Il sera vendu MARDI le 5 décembre 1911, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en lots et conformément à un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division G, en ordre à lui daté et signé le 27 octobre 1911, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant, situé dans la Deuxième Division de cette ville, dans l'Ilet No 90 borné par les rues Gravier, Bourgogne, Dauphine et St Pierre, formant l'encoignure des rues Orléans et Bourgogne, et mesurant en mesure française 45 pieds de face à la rue Orléans sur 72 pieds de profondeur et faisant face à la rue Bourgogne.

Les améliorations sur cette propriété consistent d'une bâtisse en briques à un étage ayant 7 chambres et mansarde ayant 2 chambres, et bâtisses en briques dans le fond à deux étages contenant 4 chambres au rez-de-chaussée et 4 chambres au-dessus connues par les numéros municipaux 938 et 940 rue Orléans.

Conditions—Comptant, l'acte de vente devant être passé pardevant Gustave A. Lambiase, notaire en cette ville, aux frais de l'acquéreur.

29 oct—29—nov 5 12 19 26—déc 3 5

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE

Une jolie résidence simple en bois A DEUX ETAGES

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété qui s'améliore.

Troisième Ward.

Encoignure des rues Banks et Dorgenois.

Succession de Mlle Margaret Quinn.

Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans — No 97,356.

PAR KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur — Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 7 décembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 2 novembre, par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Banks, Dorgenois, Rocheblave et Palmyra, [illegible] de l'Ilet No 57[illegible] A. O'Hamel, [illegible] déposé au l'étude de P. [illegible] notaire en cette ville, par un acte daté du 19 octobre 1853 et par le même [illegible] une copie du plan dressé par Arthur De Armas, voyer, le 7 mars 1871, et [illegible] à un acte passé dans le bureau du dit P. C. Covellier, notaire, le 26 mars 1871; ledit lot formant l'encoignure des rues Banks et Dorgenois et mesurant vingt-quatre pieds quatre pouces et vingt pieds de profondeur en façade à la rue Banks sur cent huit pieds de profondeur en façade à la rue Dorgenois.

Etant la même propriété qui a été acquise par ladite défunte par acte de partage entre elle et ses [illegible] suivant d'après un acte pardevant George W. Flynn, notaire, en date du 10 mars 1911, [illegible] dans le Bureau des Hypothèques [illegible] 248, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une bâtisse simple en poteau à un étage, No 342 rue Dorgenois, coin Banks, et le cottage simple en bois à un étage No 330 rue Dorgenois.

La rue Banks est pavée, près des lignes de cars et dans une section qui s'améliore.

Conditions—Un tiers au plus comptant, la balance en un et deux ans de crédit, pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 6 pour cent par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement final, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et de coutume de sécurité, 10 pour cent comptant requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant J. J. Woulfe, notaire, aux frais de l'acquéreur.

McCloskey & Benedict, avocats.

5 nov—5 12 19 26—déc 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE

EPICERIES ET MEUBLES DE MAISON.

Succession de Mlle Margaret Quinn.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 97,356.

PAR KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 16 novembre 1911, à 10 heures A. M., il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 2 novembre, de l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans la succession ci-dessus intitulée, dans le local, encoignure des rues Banks et Dorgenois:

Un lot d'épiceries et de meubles de maison, etc., d'après l'inventaire.

Conditions—Comptant.

McCloskey & Benedict, avocats.

5 nov—5 12 15 19

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, Encanteur: Bureau No 339 rue Carondelet—MERCREDI, le 6 décembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 30 octobre 1911, de l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans la Succession de Mme Elizabeth Conzley, No 97,[illegible] ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre situé à étendant, étant dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Melpomène, Willo, Thalie et Franklin, connu et désigné par le lettre A sur un devis de Geo. H. Covington, voyer, annexé à un acte de vente de Mme Elizabeth Conzley et al à Christopher McCarthy, passé pardevant moi, le notaire soussigné, dans et pour la paroisse d'Orléans, daté le 3 juin 1893. Ledit lot de terre formant l'encoignure des rues Melpomène et White et mesurant d'après ledit devis trente sept pieds deux pouces de face à la rue Melpomène sur une profondeur entre lignes parallèles de soixante sept pieds onze pouces et six lignes. Ledit lot ou portion de terre formé et pris de la partie de façade des lots originaux désignés par les Nos un et deux ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Conditions—Un tiers au plus comptant, et la balance en un et deux ans de crédit par billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant sept pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement final. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant James J. [illegible], notaire.

McCloskey & Benedict, avocats.

4 nov—4 12 19 26—déc 3 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

MEUBLES DE MAISON, ETC.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet—SAMEDI, le 11 novembre 1911, à 10 heures A. M., il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté du 30 octobre 1911, de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans la succession de Thomas O'Connor, No 97,189, sur les lieux No 518 rue Julia.

Un lot de meubles de maison, buffets et barnals.

Conditions—Comptant.

Dart, Kernan & Dart avocats.

31 oct—31—nov 5 10 1

VENTES A L'ENCAN.

Jas A. Brennan et fille

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente en Partage.

Cottage Double de Valeur, 4860 4862 rue Laurel.

I. B. Rennyson.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Mme Anne Lewis Kerr Hall, No 97,103—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans Division A. A l'Encan JEUDI le 7 décembre 1911, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne à midi.

Cottage double confortable, 724 26 rue Troisième entre les rues Chippewa et Annunciation, lots quatrième faisant face à la place Clay, comprenant 5 chambres de chaque côté ayant chambres hautes dans la mansarde, terrain la banquette ayant garrie sur le devant, grand terrain de pieds 6 pouces de face sur 94 pieds 3 pouces en profondeur.

Conformément à un ordre à moi adressé par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de Mme Annie La Caverne Hall, No 97,163, je procéderai de vente à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 7 décembre 1911 la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Philip, Magnolia et Clara, ledits lots sont désignés par les Nos un et deux, sur un certificat d'arpentage, dressé par W. D. Elam, député voyer de ville en septembre 1910, d'après lequel lesdits lots sont contigus, formant l'encoignure des rues Première et Clara et mesurant comme suit: Le lot No un formant l'encoignure des rues Première et Clara et mesurant trente et un pieds de face à la rue Première sur une profondeur de quatre-vingt-onze pieds huit pouces entre lignes parallèles, le lot No deux est contigu au lot No un et mesurant trente pieds de face à la rue Première sur une profondeur de quatre-vingt-onze pieds huit pouces entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers au plus comptant et la balance, s'il y en a, à un an ou un et deux ans de crédit, à l'option de l'acquéreur, en billets portant huit pour cent d'intérêt par an de la date d'adjudication jusqu'au paiement, garantis par privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et l'acte ou les actes de vente devant contenir la clause de non aliénation et toutes les autres clauses usuelles de sécurité contenues dans les actes de vente qui doivent être aux frais de l'acquéreur, pardevant Edward R. Ellis, notaire, les taxes de 1912 devant être payées par l'acquéreur, et l'acquéreur devant déposer 10 0/0 au moment de l'adjudication avec I. B. Rennyson, encanteur.

Geo. J. Unterreiner, avocat pour la demanderesse.

Martin H. Manion, avocat pour la défenderesse.

5 nov—5 12 19 26—déc 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE

Au plus haut enchérisseur sans limite ni réserve—Le Cottage Double et Bâtisse de Magasin 2727-29-2713 rue Première, encoignure de la rue Clara, l'Ilet des rues Magnolia et Philip—Le Cottage comprenant 3 chambres de chaque côté, [illegible] du Magasin comprenant environ 3 chambres, sur deux terrains 61 pieds de face sur 91 pieds 8 pouces de profondeur A l'Encan JEUDI, le 7 décembre 1911, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi.

Conformément à un ordre daté et signé du 24 août 1911, et d'un jugement rendu le 13 octobre 1911 par l'Hon. Walter Parker, juge de la Division D, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de Mme Kate E. Bärker vs Esther et Irene Monchon, No 96,057 du dossier de ladite Cour, je procéderai de vendre la propriété ci-après décrite, à l'encan, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, A midi, JEUDI, 7 décembre 1911.

Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Première, Philip, Magnolia et Clara, lesdits lots sont désignés par les Nos un et deux, sur un certificat d'arpentage, dressé par W. D. Elam, député voyer de ville en septembre 1910, d'après lequel lesdits lots sont contigus, formant l'encoignure des rues Première et Clara et mesurant comme suit: Le lot No un formant l'encoignure des rues Première et Clara et mesurant trente et un pieds de face à la rue Première sur une profondeur de quatre-vingt-onze pieds huit pouces entre lignes parallèles, le lot No deux est contigu au lot No un et mesurant trente pieds de face à la rue Première sur une profondeur de quatre-vingt-onze pieds huit pouces entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers au plus comptant et la balance, s'il y en a, à un an ou un et deux ans de crédit, à l'option de l'acquéreur, en billets portant huit pour cent d'intérêt par an de la date d'adjudication jusqu'au paiement, garantis par privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et l'acte ou les actes de vente devant contenir la clause de non aliénation et toutes les autres clauses usuelles de sécurité contenues dans les actes de vente qui doivent être aux frais de l'acquéreur, pardevant Edward R. Ellis, notaire, les taxes de 1912 devant être payées par l'acquéreur, et l'acquéreur devant déposer 10 0/0 au moment de l'adjudication avec I. B. Rennyson, encanteur.

Geo. J. Unterreiner, avocat pour la demanderesse.

Martin H. Manion, avocat pour la défenderesse.

5 nov—5 12 19 26—déc 3 7

E. A. ANDRIEU.

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU,

Propriétés Foncières,

Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO.

Membre de la New Orleans Stock Exchange N. O. Suite 113. Nouvelle Orléans Lue

VENTES A L'ENCAN.

N. J. Clesi.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

Fitzpatrick-Dunn Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE

Attention Chercheurs de Maisons.

Le Cottage de résidence double, Nos 437 439 rue Sorapart.

Succession de Edward Williams.

No 97,894—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. E.

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO. — W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau No 338 rue Carondelet—JEUDI, le 9 novembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé du 6 octobre 1911, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante sera vendue, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits, privilèges et servitudes et dépendances y appartenant, situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Sorapart, Rousseau, Philip et Tchoupitoulas (autrefois Lovel), désigné comme lot No 57 sur un plan dressé par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté du 10 février 1905, annexé à un notaire dans l'affaire de la succession de John F. G. Kraus, passé pardevant John Watt, notaire, le 13 février 1905, [illegible] lequel plan le dit lot [illegible] et un pieds six pouces [illegible] de face à la rue Sorapart sur cent dix-neuf pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sur ledit lot portant les numéros municipaux 437 et 439 rue Sorapart. Etant la même propriété qui a été acquise par leur défunt, par achat de la Drandes Building & Loan Association, par acte daté du décembre 1907, [illegible] dans le livre des transferts 218, folio 150.

Les améliorations comprennent un cottage de résidence double, connu comme Nos 437-439 rue Sorapart, contenant 4 chambres sur le à manger et cuisine, grillage en fer et hangar couvert en ardoises, etc. [illegible]

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant faire 10 0/0 de dépôt chez l'encanteur au moment de la vente, les loyers devant appartenir au vendeur jusqu'au passage de l'acte de vente, aux frais de l'acquéreur pardevant Mark M. Boatner, notaire.

8 oct—8 15 22 29—nov 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Mme Thérèse A. Purrel, Veuve de Peter Bruno.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 97,300—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette Succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont ou peuvent en avoir), pour lesquelles le compte final présenté par Mme Veuve Anthony Lombardo, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour.—THOMAS O'NNELL, Greffier.—L. J. Moral, avocat.

4 nov—4 8 15

AVIS AUX CREANCIERS

Liquidation de la Wesley Chapel Methodist Episcopal Church.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 94 075—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Hardy B. Knox, Receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS O'NNELL, Greffier.—John Dymond Jr., A. Giffen Levy, avocats.

3 nov—3

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

B. V. Redmond versus Bacharach Rooting Co Ltd

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 48,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Henry Renshaw, juge de la Division C, agissant pour le juge de la Division B, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique, dans mon entrepôt, Nos 727 à 731 rue St Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le JEUDI, 9 novembre 1911, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir: Un Typewriter Remington numéro 7, un Pupitre pour Typewriter, un Pupitre à bascule, un Coffre-fort en fer, 2 Bibliothèque (3 D.), deux Chaises tournantes, un Pupitre élevé, une Pendule, un lot de [illegible] en fer, un Réfrigérateur, Chaises, etc. — Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, [illegible] inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant.—D. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Bâtisse de la Nouvelle Maison de Cour.—S. J. Gautier, avocat pour le demandeur.

29 oct—29—nov 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE

Vincent L. Bocchi versus Chas May.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans.—No 50,071—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable juge de la Division A, agissant pour le juge de la Division A, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique dans le local, No 615 rue Toulouse, dans le Deuxième District de cette ville, le JEUDI, 9 novembre 1911, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir: Un [illegible] fort en fer. Un lot de [illegible] pour [illegible]. Un lot d'outils. Un sofa. Un lot de machinerie. Un dynamo, et etc. — Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant.—D. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.—J. J. Rossi, avocat pour le demandeur.

29 oct—29—nov 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE

Chas. A. Bertrand, agent pour le Dr J. A. Hardie versus Gregorius J. Gumbel.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 50,300—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable juge de la Division B, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, Nos 727 à 731 rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, le 15 novembre 1911 à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir: Une balance "Computing" en bon ordre. Un lot de conserves. Un lot de sceaux et de tubes en fer galvanisé, 3 sacs de riz. Un lot de savons et poudre de savon. Un lot de verres. Un lot de globes. Réchauds, Sacs, etc., Une licence de Ville et d'Etat pour buvette, pour l'année 1911. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. D. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Bâtisse de la Nouvelle Maison de Cour.—A. J. Rossi, avocat du demandeur.

4 nov—4 10 15